

produits techniques



Algichen

Destructeur lichens

Produit destiné à éliminer les algues, lichens, verdissures et moisissures sur murs, terrasses, pierres, toits, piscines, court de tennis, ... S'utilise sur toutes les surfaces : enduits, crépis, pierres, pierres tombales, vasques, fontaines, bateaux, toitures en tuiles, éverites, ardoises, Fibrociment, chaume, shingle, terrasses, ... Utilisé également pour le traitement des eaux de piscine et des bassins de rétention. Non agressif vis-à-vis des matériaux et des peintures. Non dangereux. Ininflammable. Applications : entreprises de peintures, sociétés de ravalement, entreprises du bâtiment, sociétés de nettoyage, industries en général, services d'entretien des municipalités.

Mode d'emploi

Par contact : diluer dans de l'eau à raison d'1 litre de produit pour 2 à 4 litres d'eau.

Pulvériser sur les surfaces à nettoyer.

Laisser agir quelques heures ou quelques jours, puis nettoyer avec une machine à la haute pression, ou par brosseage. 1 litre de solution permet de traiter environ 6 à 8 m².

Par injection : en goutte à goutte, à l'état pur.

Par pulvérisation : 1 à 5 litres pour 100 L d'eau en désinfection ou pour une action désodorisante 5 à 10 litres pour 100 L d'eau pour détruire les champignons.

Par adduction : dans les bassins ne contenant ni plantes, ni poissons, 1 L pour 10 L d'eau (rémanence algistatique de 5 à 6 mois).

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5 L

Données techniques

- Aspect : liquide incolore

- pH : 9,7 - 10,7

- Densité : 0,99 - 1,01

Précautions

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

Protéger les plantations voisines, ne pas utiliser par temps de pluie.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Corrosion cutanée, Catégorie 1B.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2.

Fiche technique

Produit biocide TP 2

Substances actives biocides : chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium, CAS : 68424-85-1, 96 g/kg.

Date limite d'utilisation optimale :

24 mois à compter de la date indiquée dans le numéro de lot présent sur l'emballage.

L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Formule déposée au centre Antipoison France :

+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33(0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

30-06-2022

Ind. 9 ■

